

Demande de permis d'études

Ce document n'a aucune valeur légale. Vous devez vérifier les informations à jour sur le site [d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

Une fois votre confirmation électronique d'acceptation de CAQ reçue vous pouvez commencer vos démarches pour l'obtention du permis d'études.

Selon votre pays de résidence ou d'origine, les délais varient. Vérifiez les **délais de traitement** sur le site d'IRCC en [cliquant ici](#).

La démarche de permis d'études inclut généralement :

- Prise de données biométriques (si requis)
- Examen médical (si requis)
- Permis de travail stage-coop (si requis)
- Visa (envoi du passeport) ou Autorisation de voyage électronique (AVE)

À noter

Le permis d'études est délivré à un point d'entrée (douane) du Canada. Lorsque vous effectuez une demande et que celle-ci est approuvée, vous obtiendrez une **lettre d'introduction**. Ce document n'est **pas** votre permis d'études. Vous devrez remettre cette lettre à la douane lors de votre arrivée au Canada. L'agent d'immigration procédera à la dernière analyse de votre demande et vous remettra, après une dernière vérification, votre permis d'études.

1. Demande de permis d'études

Vous devez prendre connaissance du processus de demande de permis d'études directement sur le site d'IRCC. Vous obtiendrez ainsi les informations à jour concernant la démarche. Les informations présentées ici visent à vous guider, mais ne sont pas considérées comme des informations officielles.

Vous devez prendre connaissance de l'ensemble du processus en [cliquant ici](#).

2. Présenter une demande en ligne ou papier

Sauf exceptions, vous devez déposer votre demande **en ligne** :

- Il n'y a pas de frais de messagerie ni de délai de livraison postale.
- Votre demande peut être traitée plus **rapidement**.
- Vous vous assurez ainsi que votre demande est complète avant de la soumettre.
- Vous pouvez soumettre d'autres documents plus rapidement en ligne.
- Vous obtenez des mises à jour sur l'état de votre demande directement dans votre compte en ligne.

Pour déposer votre demande en ligne, si vous êtes en famille vous êtes encouragé vous à créer un compte **Sécurisé IRCCC**.

Si vous venez seul, vous pouvez utiliser le [nouveau portail d'IRCC](#).

Notez bien votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

3. Documents requis

Si vous utilisez le compte Sécurisé IRCC, vous aurez besoin de certains formulaires dont le IMM1294, si vous présentez une demande via le nouveau portail, il est possible que certains ne soient pas nécessaires.

Vous avez besoin des documents suivants pour demander un permis d'études :

- Avis d'admission (différent du contrat d'études)
- Passeport (valide pour toute la durée des études);
- preuve de ressources financières.
- une attestation de délivrance de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ);

Vous aurez peut-être aussi besoin de ce qui suit :

- une lettre d'explication;
- un examen médical
- une déclaration du gardien (mineurs uniquement); étudiants de moins de 17 ans.
- d'autres documents; (preuve de niveau de français, par exemple)

Vous devez consulter la [Trousse de demande et la liste de contrôle](#) et choisir le pays/territoire dans lequel vous présentez une demande afin d'obtenir les instructions de votre bureau des visas local.

4. Permis de travail / stage coop

Si vous êtes dans un programme incluant un stage ou de l'alternance, vous devez demander un permis de travail/stage coop.

--> C'est le cas pour **tous** les programmes de Mérici, à l'exception des programmes pré-universitaires et de pilotage.

Important

Afin d'obtenir le permis de travail/stage coop, lors de votre demande de permis d'études vous devrez répondre "**oui**" à la question :

Le travail est-il une composante essentielle de votre programme d'études?

Vous devrez également télécharger à votre compte CIC ou dans le nouveau portail l'annexe de votre avis d'admission attestant de la nécessité de faire un stage/alternance. Celle-ci vous a été transmise avec votre avis d'admission par le service de l'organisation scolaire de Mérici. Vous n'avez pas à faire de demande séparée de celle de votre permis d'études.

Votre permis de travail/stage coop devrait vous être remis en même temps que votre permis d'études au point d'entrée (douane).

Programmes coopératifs pour étudiants étrangers

* Voulez-vous demander un permis de travail pour participer à un programme coopératif? (obligatoire)

Oui Non

* Pour quel type de permis de travail présentez-vous une demande? (obligatoire)

Permis de travail lié à un programme
 Permis de travail ouvert liée à un programme d'études secondaires coopératif



Votre travail coopératif doit être une partie essentielle du programme de formation en représentant 50% ou moins. Votre lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement désigné (EED) doit clairement indiquer que le travail est une partie essentielle du programme.

← Précédent

Sauvegarder et continuer →

Documents justificatifs

État	Nom du document	Ajouter ou remplacer un fichier
Non téléversé	Lettre d'acceptation	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	Lettre officielle de l'école Une lettre officielle de votre établissement indiquant que vous avez besoin d'un volet travail pour terminer votre programme.	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	Certificat d'acceptation (CAO)	Pas téléversé Ajouter fichier

5. Payer les frais

À la fin de votre demande vous serez invité à payer les frais de demande de permis d'études et de biométrie. **Cliquez ici** pour vérifier les différentes façons de payer les frais de votre permis d'études (150\$) et de biométrie (85\$).

Important : Sauf exception, vous devriez payer les frais de permis d'études ET de biométrie.

Vous devrez joindre les reçus de paiement à votre demande. Si votre paiement pour la biométrie n'est pas effectué, vous ne serez pas invité à transmettre vos données et votre demande sera incomplète et **ne sera pas traitée**.

6. Données biométriques

Les résidents de tous les pays, sauf exceptions, doivent fournir leurs données biométriques. Une fois fournies, vos données biométriques sont valables 10 ans.

Réviser la marche à suivre sur le [site d'IRCC](#).

À noter

- Les données biométriques fournies pour votre passeport ne sont **pas** valides. Vous devez donner vos empreintes dans un [Centre de Réception des Visas \(CRDV\)](#) partenaire du gouvernement canadien.
- Vous devez payer les frais de biométrie (85\$) au moment de la demande de permis d'études, vous recevrez ensuite une lettre d'instructions dans les 24-48 heures.

Il est possible de payer les frais de biométrie après avoir présenté la demande, mais cela engendrera des délais supplémentaires.

Prenez connaissance de la lettre d'instructions, celle-ci précise où vous devez vous présenter pour la prise de biométrie.

- Vous avez **30 jours** après la réception de la lettre d'instructions pour donner vos empreintes.
- Vous devez vous rendre dans un endroit désigné par le gouvernement canadien. Il est obligatoire de **prendre rendez-vous** et d'apporter la **lettre d'instructions**, ainsi que votre **passeport**.

- Vous devez **prendre rendez-vous rapidement**, puisque le délai de traitement de l'ensemble de votre permis d'études débute uniquement une fois les données biométriques reçues.

7. Examen médical

Un examen médical est parfois requis si vous avez résidé dans un **pays désigné** plus de 6 mois dans la dernière année ou si vous voulez travailler auprès de certaines clientèles (enfant ou dans le secteur de la santé).

Il est possible qu'IRCC vous demande de faire un examen médical suite à l'examen de votre demande.

Important

Si vous étudiez en **Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques** et en **Techniques d'éducation spécialisée** vous **devez** faire un examen médical **préalable** à votre demande de permis d'études.

Référez-vous au document « Examen médical » transmis avec votre avis d'admission.